

CORPOS INDIVIDUELS DÉPARTEMENTAUX "SPORT EN ENTREPRISE"

**Dimanche 17 décembre 2023
Salle Villoutreys
39 rue des Vieilles Carrières à ANGERS**

Pointage : 9h – début de la compétition : 9h30

1- Le Critérium Corporatif est réservé aux joueurs et joueuses possédant la licence compétition.

2- Il comprend les tableaux suivants :

- Simple dames (y compris les jeunes)
- Simple vétérans dames
- Simple messieurs (y compris les jeunes)
- Simple messieurs moins de 1300 pts (y compris les jeunes)
- Simple vétérans 1^{ère} catégorie (de 40 à 59 ans au 1^{er} janvier 2024)
- Simple vétérans 2^{ème} catégorie (à partir de 60 ans au 1^{er} janvier 2024)

3- Toutes les poules se disputent au meilleur des 5 manches.

4- Le premier tour se dispute par poules, pour tous les tableaux. Les tours suivants par élimination directe au meilleur des 5 manches.

2 tableaux maximums en simple par joueur

Les doubles seront annoncés et disputés en fonction de l'horaire.

5- Le montant de l'engagement est fixé à **6 €** par joueur (se).

L'inscription (formulaire à remplir) et le paiement se fait uniquement via HelloAsso).

<https://www.helloasso.com/associations/comite-de-maine-et-loire-de-tennis-de-table/paiements/corpos-individuels-departementaux-sport-en-entreprise>

Lors du paiement, vous aurez à régler les 6€ pour l'engagement + votre contribution au fonctionnement de HelloAsso (1,45€). Cette contribution n'est pas obligatoire. Il suffit de cliquer sur modifier.

6- Pour pouvoir participer à la phase régionale, les joueurs(ses) devront obligatoirement avoir disputé l'épreuve départementale. Les qualifiés(es) pour la phase régionale seront convoqués directement par la Ligue. La phase régionale aura lieu le dimanche 3 mars 2024 à Changé (53).

Date limite d'inscription : 10 décembre 2023